

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 5 février 2026, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU.

ABSENTS : Mr René ROQUES a donné procuration à Mr Alain MAYODON.
Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2026 2 04

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	1
Votants	10

OBJET : COMMUNE / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE ARIÈGE (CCHA) / ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE (EPF) – CONVENTION PRÉ-OPÉRATIONNELLE « CENTRE-ANCIEN » - AVENANT N°1.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que, par convention d'opération d'aménagement à dominante de logements, la commune d'Ax-les-Thermes et la CCHA ont confié à l'EPF une mission d'acquisition foncière sur le périmètre « centre-ancien ». Afin de réaliser sa mission, l'EPF a prévu un engagement financier prévisionnel de 800 000 €.

C'est dans un contexte de diversification de l'offre d'habitat et de revitalisation de son centre-ancien que la commune a souhaité réinterroger un certain nombre de biens vacants situés dans son cœur de ville. Les biens visés étaient principalement des anciens hôtels sans activité depuis plusieurs années.

Afin de permettre d'avancer dans le projet de réhabilitation du bien, des études ont été réalisées permettant de disposer d'une meilleure connaissance technique de l'état du bâti, de définir les scénarios de réhabilitation et le montant opérationnel permettant la création de logements sociaux. Par la suite, le bailleur social ALOGEA a pu être désigné par la commune pour poursuivre les études et piloter le projet. Ce sont ainsi 13 logements locatifs sociaux qui seront réalisés en réhabilitation et en construction neuve sur le périmètre de cette acquisition répondant ainsi aux premiers objectifs de la convention.

La commune souhaite maintenant se focaliser sur le volet du dynamisme économique en requalifiant les hébergements existants. Ainsi, la commune souhaite avoir une veille sur les transactions d'hôtel et préempter en cas de besoin pour maintenir le dynamisme économique en centre-ville.

Un bien est actuellement à l'étude, il s'agit de l'hôtel « L'Auzeraie » qui pourrait faire l'objet d'une première acquisition dans la poursuite de cette démarche.

L'attractivité touristique constitue un levier essentiel pour l'économie locale du territoire de la Haute Ariège. Une des orientations de projet consiste à impulser une requalification des hébergements touristiques et lutter contre la sortie de commercialisation de lits touristiques.

Il convient donc de mettre à jour la convention afin d'ajuster l'engagement financier disponible dans la convention initiale, de compléter / modifier l'objet de la convention et d'actualiser les dispositions sur la gestion des biens et sur la résiliation de la convention conformément aux modalités du PPI 2024-2028.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant N°1 à la convention pré-opérationnelle correspondante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : D'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant N°1 à la convention pré-opérationnelle correspondante.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 16 février 2026

Le maire
Dominique FOURCADE



La secrétaire de séance
Valérie ADEMA

